



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt de documents
 - 2.1 Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre et du 4 novembre 2025
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demande de dérogation mineure
 - 4.1 Lot 3 293 392 du cadastre du Québec – 10700, boulevard Bécancour

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal pour avoir une marge de recul avant minimale de 7 mètres au lieu de 8 mètres.
5. Demandes de permis – Règlement numéro 1830 concernant les PIIA
 - 5.1 Lot 3 292 973 du cadastre du Québec – 12975, boulevard Bécancour

Objectif : Cette demande vise à autoriser l'installation d'un conteneur pour le transformer en remise d'environ 6,07 mètres x 2,44 mètres (20' X 8') incluant l'ajout d'un appentis attenant de 6,07 mètres x 1,83 mètre (20' X 6') avec un revêtement extérieur de déclin de vinyle beige et une toiture en tôle rouge comme la résidence principale.
 - 5.2 Lot 6 614 697 du cadastre du Québec – 4240-4250, avenue Arseneault

Objectif : Cette demande vise à autoriser, en regard du bâtiment érigé, la modification des façades gauche et droite par, entre autres, mais non limitativement, l'ajout de fenêtres et portes d'accès, avant-toits, incluant le remplacement de sections de revêtements muraux pour des revêtements métalliques de couleur bois et noir comme utilisés en façade, ceci sans la terrasse prévue en cour arrière, et la possibilité de peindre la brique de couleur grise en blanc sur la façade principale.
 - 5.3 Lot 3 292 882 du cadastre du Québec – 14025-14045, boulevard Bécancour

Objectif : Cette demande vise à autoriser, sur le bâtiment principal déjà érigé, le remplacement d'une enseigne lumineuse existante posée à plat par une nouvelle enseigne lumineuse de même type (de plus petite taille) sur le mur de droite du bâtiment (côté ouest), ayant les dimensions de 1,219 m x 0.813 m (48" x 32") et fabriquée en aluminium et vinyle translucide de 15,2 cm (6") d'épaisseur.
6. Règlement numéro 1835 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de revoir les normes relatives au remplacement d'un usage dérogatoire ainsi que les règles d'interprétation concernant la mixité d'usages »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de revoir les dispositions concernant le remplacement de certains usages dérogatoires, et ce, pour donner plus de latitude aux propriétaires de certains commerces en cas de changement d'usage.

 - 6.1 Avis de motion
 - 6.2 Adoption du projet de règlement

7. Règlement numéro 1836 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter des usages dans plusieurs zones sur le territoire de la Ville, et ce, afin de dynamiser les secteurs commerciaux (Secteurs Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter certains usages commerciaux, communautaires et récréatifs dans diverses zones, dans les centres des secteurs, et ce, afin de favoriser un dynamisme économique.

7.1 Avis de motion

7.2 Adoption du projet de règlement

8. Adoption de seconds projets de règlement

8.1 Second projet de règlement numéro 1828 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'agrandir les limites de la zone H01-140, à même une partie de la zone H01-138, et d'y intégrer un projet d'habitations multifamiliales à structure isolée, sous forme de projet intégré (Secteur Gentilly) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'agrandir les limites de la zone H01-140 à même une partie de la zone H01-138 pour y intégrer un projet d'habitations multifamiliales à structure isolée, sous forme de projet intégré, dans le secteur Gentilly. Ce second projet de règlement sera adopté avec modifications.

8.2 Second projet de règlement numéro 1829 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter une précision pour les terrains ayant frontage sur le boulevard Bécancour, dans une partie de la zone C03-307, et de créer la zone H03-320.1 à même une partie de la zone H03-320 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de préciser, pour les usages « Habitation bifamiliale H-2 » et « Habitation trifamiliale H-3 », que l'usage résidentiel est autorisé exclusivement en mixité avec un usage commercial sur un terrain ayant un frontage sur le boulevard Bécancour.

8.3 Second projet de règlement numéro 1834 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour interdire l'usage « Station de compostage » et toute autre activité reliée au compostage dans une partie de la zone I01-101 (Secteur Gentilly) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'interdire l'usage « Station de compostage » et toute autre activité reliée au compostage dans la portion de la zone située à l'est de la rivière Gentilly.

9. Adoption de règlements

9.1 Règlement numéro 1831 intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme et touchant l'ensemble du territoire de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme afin, notamment :

- *d'agrandir les périmètres urbains des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval (Plateau Laval);*
- *d'autoriser, dans le secteur du Parc Laprade, les industries légères dans une partie de l'affectation industrielle lourde;*
- *de bonifier la gestion de l'urbanisation à l'échelle de la Ville, notamment par l'ajout de nouveaux plans et l'intégration de seuils de densité minimale à l'intérieur de ces périmètres;*

le tout, afin de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour. Ce règlement sera adopté avec modifications.

9.2 Règlement numéro 1832 intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 1787 et touchant une partie des secteurs Gentilly, Bécancour et Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 1787 afin d'assurer la concordance avec les modifications apportées par le règlement numéro 1831 au plan d'urbanisme numéro 1765. Ce règlement sera adopté avec modifications.

10. Établissement de la redevance pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

10.1 Cession, par Les Placements P.F. inc. d'un terrain à titre de redevance pour les projets du Domaine de l'Île, phases 2 et 3, le développement de l'avenue des Lotus et le CPE de la rue des Immortelles

11. Nomination d'un membre du conseil pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme

12. Nomination de membres du conseil pour siéger sur le Comité de démolition

13. Demande à la CPTAQ

13.1 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Objectif : Le demandeur demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture une partie du lot 3 294 004 du cadastre du Québec pour l'aménagement d'un puits d'observation en amont hydraulique du puits d'hydrocarbures, la réalisation des essais de perméabilité et le prélèvement d'échantillons d'eau souterraine dans ces puits d'observation.

C) DIRECTION GÉNÉRALE

14. Nomination des membres du conseil sur différents comités

15. Nomination du maire suppléant

16. Nomination de membres du conseil pour siéger au conseil des maires de la MRC de Bécancour

17. Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour–Nicolet-Yamaska

17.1 Adoption des prévisions budgétaires 2026

17.2 Nomination d'un membre du conseil pour siéger au conseil d'administration et d'un substitut en cas d'absence de la personne nommée

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18. Adoption de règlement

18.1 Règlement numéro 1833 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour notamment y ajouter des panneaux « Arrêt », y modifier une limite de vitesse et y ajouter un panneau « Virage à droite obligatoire » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but, pour le secteur Sainte-Angèle-de-Laval :

- *d'ajouter deux panneaux ARRÊT sur la rue des Muguets, l'un à l'intersection de la rue des Immortelles et l'autre à l'intersection de la place des Coquelicots;*
- *de réduire de 50 km/h à 30 km/h la limite de vitesse sur la place des Coquelicots;*
- *d'ajouter un panneau VIRAGE À DROITE OBLIGATOIRE à l'intersection de la rue des Immortelles et du boulevard Pierre-Fournelle.*

Ce règlement sera adopté avec modifications.

19. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026

20. Résiliation du contrat accordé pour la réfection de la toiture de la Centrale de traitement d'eau et de l'ancienne caserne du secteur Bécancour

21. Octroi de contrat – Assurance accident pour les bénévoles

22. Autorisation de paiement

22.1 Services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages – Gestion et renouvellement des assurances 2025-2026

Objectif : Autoriser le paiement à Fidema Groupe conseils inc., d'un montant de 1 791 \$, taxes incluses.

23. Aliénation d'immeuble

23.1 Vente d'une partie du lot 3 293 545 du cadastre du Québec à monsieur Martin Grimard (partie de l'emprise de la rue Pierre-Paul-Deshaies)

23.2 Autoriser le changement d'acquéreur d'une partie du lot 6 391 461 du cadastre du Québec à Gestion Martin Cyrenne inc. plutôt qu'à monsieur Martin Cyrenne conditionnellement à ce que le lot 3 294 846 du cadastre du Québec, propriété de monsieur Cyrenne, soit transféré à Gestion Martin Cyrenne inc.

24. Intervention de la Ville de Bécancour à l'acte de vente du lot 6 650 796 du cadastre du Québec à intervenir entre Ferme Lucène enr. et le Ministre des Transports et de la Mobilité durable

25. Acte d'empiétement – Propriété superficière

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

26. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 2 790 437,64 \$
- au montant de 2 404 621,11 \$
- au montant de 530 090,59 \$
- au montant de 1 126 926,31 \$

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

27. Autorisation de paiement – Décomptes progressifs

27.1 Décompte progressif final numéro 5 – Construction des services municipaux dans la réserve foncière, dans le secteur Sainte-Gertrude

Objectif : Autoriser le paiement de 88 019,15 \$ à Groupe Gagné Construction inc.

27.2 Décompte progressif final numéro 3 – Remplacement de trois ponceaux existants dans les secteurs Bécancour, Gentilly et Sainte-Gertrude

Objectif : Autoriser le paiement de 32 896,36 \$ à Excavations Gagnon et frères inc.

27.3 Décompte progressif final numéro 12 – Réfection de l'aréna Roland-Rheault situé dans le secteur Bécancour

Objectif : Autoriser le paiement de 16 283,50 \$ à Excavations Gagnon et frères inc.

27.4 Décompte progressif final numéro 4 – Prolongement de l'égout domestique sur un tronçon du boulevard Bécancour, dans le secteur Gentilly

Objectif : Autoriser le paiement de 85 922,23 \$ à Excavations Tourigny inc.

27.5 Décompte progressif numéro 9 et directives de changement numéros DC-18 et DC-19 – Prolongement des services municipaux sur la rue des Immortelles, l'avenue des Alysses et le futur boulevard Pierre-Fournelle, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement de 116 777,52 \$ à Entreprises G.N.P. inc.

27.6 Décompte progressif numéro 4 – Travaux de construction et de réfection de voirie pour l'année 2025 dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 320 269,56 \$ à Construction et pavage Portneuf inc.

27.7 Décomptes progressifs numéros 3 (incluant libération de retenue spéciale) et 4 (libération de retenue de 5 %) et directives de changement numéro 7 – Remplacement et réfection de deux ponceaux, dans les secteurs Saint-Grégoire et Gentilly

Objectif : Autoriser le paiement à Alide Bergeron & fils ltée du décompte progressif numéro 3 au montant de 76 327,65 \$ et du décompte progressif numéro 4 au montant de 30 524,37 \$.

27.8 Décompte progressif numéro 2 et directive de changement numéro 1 – Construction d'un sentier multifonctionnel, comprenant un sentier piétonnier et une piste cyclable, sur le boulevard de Port-Royal, entre l'avenue Garon et la rue Mélançon, dans le secteur Saint-Grégoire

Objectif : Autoriser le paiement de 338 372,34 \$ à Les Entreprises Bryan Cloutier inc.

27.9 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de nettoyage des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Autoriser le paiement de 184 184 \$ à Indy-Co inc.

27.10 Décomptes progressifs numéros 1 et 2 (libération de retenue de 5 %) – Déplacement d'un émissaire pluvial situé sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Autoriser le paiement à André Bouvet ltée du décompte progressif numéro 1 au montant de 94 319,35 \$ et du décompte progressif numéro 2 au montant de 5 239,96 \$.

28. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

28.1 Fourniture de trois produits chimiques pour le traitement de l'eau potable pour 2026 et 2027

Objectif : Accorder les contrats mentionnés ci-dessous aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- *pour l'achat d'aluminate de soude, à Kemira Water Solutions Canada inc., pour le prix de 104 466,29 \$, taxes incluses;*
- *pour l'achat de polyphosphate de zinc, à Brenntag Canada inc., pour le prix de 83 229,02 \$, taxes incluses;*
- *pour l'achat d'hypochlorite en vrac, à Javel Bois-Francs inc., pour le prix de 123 250 \$, taxes incluses;*
- *pour l'achat d'hypochlorite en contenant de 20 litres, à Javel Bois-Francs inc., pour le prix de 41 600 \$, taxes incluses.*

28.2 Fourniture et livraison de fleurs annuelles et de jardinières – Édition 2026

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Jardinerie Fernand Fortier inc., pour le prix de 18 431,07 \$, taxes incluses.

29. Prolongation de contrats

29.1 Entretien d'hiver de terrains et stationnements municipaux et de certaines rues municipales

Objectif : Prolonger pour une quatrième année les contrats suivants :

- *le contrat numéro 22-61-A accordé à Dany Cyrenne, pour le prix de 22 330,30 \$, taxes incluses;*
- *le contrat numéro 22-62-A accordé à Gestion immobilière PC inc., pour le prix de 12 026,04 \$, taxes incluses;*
- *le contrat numéro 22-62-B accordé à Denis Cyrenne, pour le prix de 36 464,89 \$, taxes incluses;*
- *le contrat numéro 22-62-C accordé à Denis Cyrenne, pour le prix de 22 442,05 \$, taxes incluses;*
- *le contrat numéro 22-63-A accordé à Station Service Ste-Angèle 96 inc., pour le prix de 9 919,15 \$, taxes incluses;*
- *le contrat numéro 22-63-B accordé à Station Service Ste-Angèle 96 inc., pour le prix de 12 727,88 \$, taxes incluses;*

- le contrat numéro 22-63-C accordé à Christian Richard, pour le prix de 8 722,43 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-64-A accordé à Les Entreprises Johnny Alie inc., pour le prix de 19 047,39 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-64-B accordé à Les Entreprises Johnny Alie inc., pour le prix de 9 865,28 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-65 accordé à Guy-Michel Tourigny, pour le prix de 7 716,47 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-66 accordé à 9425-1667 Québec inc. (Les Entretiens Denco), pour le prix de 5 963,87 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-67 accordé à 9425-1667 Québec inc. (Les Entretiens Denco), pour le prix de 4 421,87 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-68 accordé à Entreprise Force C inc., pour le prix de 38 582,75 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-69 accordé à Entreprise Force C inc., pour le prix de 6 190,10 \$, taxes incluses;
- le contrat numéro 22-70 accordé à Guy-Michel Tourigny, pour le prix de 27 493,01 \$, taxes incluses.

30. Acceptation de modification du tracé de la Route verte

G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

31. Contrats d'entretien des patinoires extérieures

Objectif : Accorder les contrats d'entretien des patinoires suivants :

- patinoire du secteur Gentilly, à monsieur Alain Poliquin, pour le prix de 7 298,94 \$;
- patinoire de l'école Terre-des-Jeunes, dans le secteur Bécancour, à monsieur Dominic Mailhot, pour le prix de 8 320,29 \$;
- patinoire du Parc-Village du secteur Sainte-Angèle-de-Laval, à Les Loisirs de Ste-Angèle-de-Laval inc., pour le prix de 5 734,88 \$;
- patinoire du Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, à Les Loisirs de Ste-Angèle-de-Laval inc., pour le prix de 4 692,17 \$;
- patinoire du Parc des Petits Seigneurs, dans le secteur Saint-Grégoire, à madame Luce Gaudet, pour le prix de 7 298,94 \$;
- patinoire de dek hockey du Parc de la Seigneurie Godefroy, dans le secteur Saint-Grégoire, à madame Luce Gaudet, pour le prix de 4 170,82 \$;
- patinoire du Parc de la rue Dupuis, dans le secteur Saint-Grégoire, à madame Luce Gaudet, pour le prix de 6 000 \$;
- patinoire couverte du secteur Saint-Grégoire (dôme), à Les Loisirs St-Grégoire inc., pour le prix de 5 900,19 \$;
- patinoire du secteur Précieux-Sang, à Les Loisirs Jenlumiri inc., pour le prix de 5 213,52 \$;
- patinoire du secteur Sainte-Gertrude, à messieurs Bruno Deshaies et Samuel Fortin, pour le prix de 7 120,91 \$.

32. Contrats d'entretien des sentiers hivernaux

Objectif : Accorder les contrats d'entretien pour la saison 2025-2026 suivants :

- sentiers pédestres du Moulin Michel vers le village de Gentilly, à la Société des amis du Moulin Michel inc., pour le prix de 2 000 \$;
- sentiers pédestres du Musée de la Biodiversité et du secteur Bécancour, au Centre d'interprétation sur la diversité biologique du Québec (Musée de la Biodiversité), pour le prix de 5 000 \$;
- piste de ski de fond et sentiers pédestres du secteur Sainte-Angèle-de-Laval, à Les Loisirs de Ste-Angèle-de-Laval inc., pour le prix de 6 000 \$;
- piste de ski de fond du secteur Gentilly, aux Loisirs Gentilly inc., pour le prix de 3 000 \$.

33. Contrat de prêt avec l'Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly inc.

Objectif : Prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 le délai de remboursement du solde du prêt.

H) GESTION DES TALENTS

34. Nomination d'un surintendant adjoint aux opérations par intérim

I) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

35. Aides financières – Dons et commandites

- 35.1 Fonds Yves Bourque

Objectif : Accorder une aide financière de 3 000 \$ pour l'achat de matériel d'entraînement.

- 35.2 Transport des personnes de la MRC de Bécancour

Objectif : Accorder une aide financière de 1 000 \$ pour financer l'organisation du FEZtival des arbres, dont 250 \$ servira au montage d'un arbre de Noël et 750 \$ pour l'achat de cadeaux, le tout aux profits de Transport des personnes de la MRC de Bécancour et du Club des Shriners de la Vallée du Saint-Maurice.

- 35.3 Légion royale canadienne Filiale 35

Objectif : Effectuer un don de 150 \$ au Fonds du Coquelicot, pour l'achat de deux couronnes.

- 35.4 Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

Objectif : Accorder une aide financière de 16 000 \$ pour l'achat de bons d'épicerie en guise de paniers de Noël.

J) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

36. Baux de location – Marché Godefroy

- 36.1 Location d'un local au Couvent de Saint-Grégoire à la Coopérative de solidarité du Marché Godefroy, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, renouvelable pour quatre périodes additionnelles d'un an

- 36.2 Location d'un terrain situé en bordure de l'avenue Descôteaux (lot 2 943 594 du cadastre du Québec) à la Coopérative de solidarité du Marché Godefroy, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2034

37. Demande d'aide financière – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 – Réfection du Centre culturel Larochelle

38. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

- 38.1 Acquisition d'un camion cargo aménagé pour l'entretien du réseau d'eau potable

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Automobiles Pierre Méthot inc. (Dubois Méthot Chevrolet Buick GMC), pour le prix de 150 102,72 \$, taxes incluses.

K) SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

39. Entente relative à la protection contre l'incendie et aux mesures d'urgence entre la Ville de Bécancour et la Municipalité de Saint-Wenceslas

L) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

40. Abrogation de la résolution numéro 25-538 relative à l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan de développement d'une offre de tourisme pour la Ville de Bécancour

41. DIVERS

42. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

43.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;
- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

44.

LEVÉE DE LA SÉANCE